COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 29 Septembre 2026 à 18 heures

Salle de la Mairie de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain – CHRISTOL Alain - GARCIN Gérard –PLAGNOL -LAFFONT Françoise – PANSIER Sylvette - FABREGOUL Amandine – LAVIE Florian – DEPIGNY-HUET Christine – NEVISSAS Olivia

Absent et excusé : Andréas SEIFERT

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

ORDRE DU JOUR : .

1. **Délibération : modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes – prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUI)**
2. **Délibération : présentation et approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
3. **Délibération : élection d'une commission de délégation de Service Public concernant l'avenant avec la Saur**
4. **Divers**

DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COM COM DU PAYS DES VANS EN CEVENNES – PRISE DE COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes en date du 6 juillet 2026 décidant du transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » La Communauté de communes s'engage dans l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**. Ce projet s'étalera sur une durée prévisionnelle de quatre ans et sera ponctué de différentes réunions de concertation permettant aux habitants de s'informer. À l'issue de cette démarche, une **enquête publique** sera organisée dans chaque commune afin que chacun puisse prendre connaissance du projet et exprimer ses observations. L'objectif du PLUI est de définir, à l'échelle intercommunale, les règles d'utilisation des sols et de réaliser une cartographie précise de la destination des parcelles. Ce document permettra ainsi de mieux encadrer l'évolution de nos villages et de notre territoire pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, APPROUVE le transfert 09 Pour - 01 Abstention.

DELIBERATION : PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'adoption du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de **Saint-Pierre-Saint-Jean**.

La commune de St Pierre St Jean s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Prédict (Groupama), en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise,
- Carte d'actions incendie, inondations, séisme, glissement de terrain qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

DELIBERATION : ELECTION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT UN AVENANT AVEC LA SAUR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu d'élire une commission de délégation de service public au sein du Conseil Municipal concernant un avenant avec la SAUR.
Cette commission est constituée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.
Suite au scrutin, les membres ci-dessous ont été élus :

Titulaire : Alain FEYNEROL
Suppléant : Christine DEPIGNY-HUET
Titulaire : Sylvette PANSIER
Suppléant : Alain Christol
Titulaire : Gérard Garcin
Suppléant : Amandine FABREGOUL

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

CCID (Commission Communale des Impôts Directs): A l'issue de la procédure de désignation organisée par les services des Impôts La Commission. Communale des Impôts Directs (CCID) a été tiré au sort par les services des Impôts pour notre commune de St Pierre St Jean. A l'issue de la procédure de désignation, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ont été retenus pour participer aux travaux de cette commission communale.

Logement (ancienne cure de St Jean) : Un avant- projet a été réalisé en 2021 par Mr Grosjean (Maître d'œuvre). Celui-ci a été mis en attente en raison de l'important projet de réaménagement de la Mairie et la création de 3 Logement de St Pierre. A ce jour, nous souhaitons relancer ce projet et engager les démarches nécessaires à sa réalisation.

Toilette publique à St Jean : Un projet d'installation de toilettes publiques accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), attenant à la salle communale est actuellement à l' étude.

Clocher de St Pierre : En 2020, l'entreprise Bodet est intervenue sur le clocher afin de remettre en place les arêtiers de sa flèche. En 2024, à la suite d'un épisode de vent violent, l'un de ces éléments s'est de nouveau décroché, entraînant la chute de plusieurs ardoises. Le responsable de l'entreprise Bodet a alors signalé le mauvais état du bois habillant la charpente métallique. La commune est actuellement dans l'attente d'une estimation du coût des travaux nécessaires pour assurer durablement la sécurisation de la flèche du clocher.

Eglise de St Jean : Madame la Présidente de l'association des Amis de l'église de Saint-Jean a sollicité l'entreprise Techne Art, qui a déjà réalisé la restauration du retable, afin d'obtenir un devis pour la restauration et la conservation des décors muraux de l'église. Dans l'attente de ce devis, les modalités de financement et la répartition des coûts entre l'association et la commune seront étudiées conjointement.

Voirie goudronnage : Un revêtement bicouche sera réalisé sur la portion de voirie des Poujols Bas actuellement goudronnée et présentant un état de dégradation important. Des reprises ponctuelles seront également effectuées sur différents secteurs de l'ensemble de notre voirie communale.

Glissière de sécurité Route des Furges :. Comme évoqué dans le procès-verbal du 5 juin 2026, la pose d'une glissière de sécurité sur une longueur de 40 mètres linéaires était prévue sur la route des Furges. L'entreprise initialement retenue ayant fait défaut, les travaux seront finalement confiés à l'entreprise Braja, qui interviendra dans les meilleurs délais.Par ailleurs, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Pacte routier ».

Risque incendie : Dernièrement et à la demande de certains propriétaires, la commune s'est dotée d'une petite motopompe thermique. Cette motopompe est disponible à tout moment pour les propriétaires disposant d'une piscine, d'un bassin ou d'une citerne, lorsqu'un incendie se déclara à proximité de leur domicile. Elle permet d'utiliser ces réserves d'eau en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers, afin de limiter la propagation du feu. Après discussion, au sein du Conseil Municipal, nous ferons l'acquisition d'une 2ème motopompe pour la section de St Jean qui sera à disposition à la Mairie de St Jean.

Fibre optique : le déploiement de la fibre optique est en cours sur la section de St Jean de Pourcharesse et devrait être terminé en fin d 'année

Courrier de Mme Picard : Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme Picard nouvelle propriétaire de la maison située au 902, Route des Furges (ancienne maison de Mr et Mme Jansen). Sa demande est de déplacer le chemin rural qui jouxte sa maison en proposant de le dévier en amont de sa propriété. Cette proposition n'est pas recevable au vu du relief et du dénivelé. Ce chemin rural figure sur le plan Napoléonien de 1830, il constituait alors la seule et unique voie permettant de relier la commune de St Pierre le Déchausselat à celle des Vans. Son tracé, son calibrage ainsi que son dénivelé ont été conçus afin de permettre le passage des piétons et des muletiers, conformément à la fonction qui lui était historiquement destinée. Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents considère qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable à sa demande

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 HEURES

La Secrétaire de séance, Madame Sylvette PANSIER

Pansier

Mairie de St Pierre St Jean
07140